

Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, article L712-6-1 ;
 Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
 Vu la délibération n°122-2016 du conseil d'administration du 9 décembre 2016 relative à la délégation de pouvoir au président pour la prise de décision définitive des crédits FSDIE ;
 Vu la délibération n°2023-066 du conseil d'administration du 10 octobre 2023 relative à la mise à jour de la charte des associations étudiantes de l'Université Bretagne Sud ;
 Vu l'avis de la CFVU du 1^{er} février 2024 ;*

Une demande d'agrément doit être effectuée par toute association souhaitant obtenir la reconnaissance de l'université Bretagne Sud et prétendre à une subvention de l'établissement. L'agrément est valable pour l'année universitaire en cours. Cet agrément permet de reconnaître l'engagement et les actions menées par l'association étudiante, à condition qu'elle respecte la charte des associations adoptée par le conseil d'administration du 21 juin 2013.

Aussi 6 demandes d'agréments ont été soumises au CA.

N° agrément	Association	Demande d'agrément	Objet(s) de l'association
LORIENT			
02-2024	English Speaking Society	Renouvellement	Association d'anglais ayant pour but de créer du lien social en communiquant en anglais.
05-2024	Univ'danse	Renouvellement	Cette association a pour objet de promouvoir la pratique de la danse, sans limitation de styles, au sein de l'Université Bretagne Sud. Dans ce cadre, l'association aidera les projets de créations chorégraphiques et artistiques, et viendra en soutien pour les représentations des chorégraphies créées par les étudiants de l'activité d'ouverture « Atelier Chorégraphique »
VANNES			
01-2024	BDE Droit	Renouvellement	L'association a pour rôle de mettre en place les moyens nécessaires pour le bon déroulement d'une vie étudiante. Elle se met au service des étudiants afin de préserver une qualité de vie décente dans les études comme à l'extérieur, son fer de lance repose sur la protection de l'intégrité morale des étudiants pour la réussite des études qu'ils poursuivent.
03-2024	La palme verte	Renouvellement	Cette association a pour objet l'organisation et la réalisation de plongée de loisirs pour découvrir la faune et la flore sous-marine et explorer les épaves. L'association organise également des manifestations culturelles et éducatives sous toute forme, accessibles à tout public et visant à sensibiliser au respect et à la compréhension de la biologie marine. Elle permet aux étudiants d'avoir la possibilité de passer différentes formations telles que des niveaux de plongée, le PSC1, le BNSSA etc...

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 mars 2024



04-2024	Nation Unies de Bretagne Sud	Création	Cette association a pour objet de représenter fictivement l'assemblée des nations unies.
06-2024	Vann'éco Tour	Renouvellement	Cette association a pour but de rassembler les étudiants de l'UBS lors d'une course à pied "hors stade" de 10km. Cet événement sportif et ludique permet de promouvoir le patrimoine naturel du Golfe du Morbihan et de sensibiliser les participants aux gestes éco-citoyens.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	16
Membres en exercice :	27	Pour : 16
Membres présents :	12	Contre : 0
Membres représentés :	4	Abstentions : 0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

